

## L'efficacité par l'ambiguïté

Micheal POLLACK

Volume 7, numéro 1, mai 1975

Science et structure sociale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001571ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001571ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

POLLACK, M. (1975). L'efficacité par l'ambiguïté. *Sociologie et sociétés*, 7(1), 29–50. <https://doi.org/10.7202/001571ar>

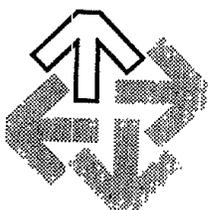
Résumé de l'article

Les changements intervenus dans le champ scientifique français depuis le début des années 60 ne peuvent être compris indépendamment du développement d'une politique scientifique de plus en plus active. Bien qu'elle ait considérablement altéré le degré d'autonomie du champ scientifique, cette politique n'a pourtant rencontré que peu de résistances de la part des chercheurs. Selon l'auteur, ceci doit être expliqué par le caractère ambigu de cette politique : ambiguïté des caractéristiques sociales des agents qui l'ont promue, ambiguïté aussi du discours tenu et des mesures décidées. L'étude de cas porte sur la sociologie et les sciences économiques.

---

# L'efficacité par l'ambiguïté

La transformation du champ scientifique  
par la politique scientifique:  
le cas de la sociologie  
et des sciences économiques en France



MICHAEL POLLACK

---

## 1. L'ÉVOLUTION DE LA SOCIOLOGIE ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

On ne peut comprendre les effets de la politique scientifique, telle qu'elle est institutionnalisée en France au niveau gouvernemental depuis 1958, que si l'on tient compte de l'évolution propre et du fonctionnement particulier des champs auxquels elle s'applique. Le fait que par exemple la sociologie et les sciences économiques en France n'ont acquis leur reconnaissance universitaire définitive que très tardivement (en 1957, année de création d'une licence de sciences économiques, et en 1958, année de création d'une licence de sociologie) explique largement que ces disciplines soient restées marginales dans les institutions universitaires et qu'elles se soient développées dans d'autres organismes de recherche.

Il apparaît dès lors indispensable de mettre en relation le développement de la recherche en sociologie avec diverses caractéristiques de l'enseignement supérieur, en particulier avec la forte concentration de l'université à Paris. Cette situation a eu pour effet, entre autres, d'insérer la sociologie dans un milieu où la recherche était d'abord liée aux préoccupations plus larges du milieu intellectuel, littéraire et artistique parisien, ce qui a longtemps favorisé la prédilection

pour un style littéraire, interprétatif de la recherche et le traitement de grands sujets tournés vers l'étude du passé plutôt que celle du monde contemporain, et soumis à la conjoncture de la mode intellectuelle. Aussi n'est-il pas étonnant qu'en France la recherche empirique ne se soit développée que très tardivement dans l'université.

Le développement des sciences économiques a, pour sa part, suivi une logique différente de celle des autres sciences humaines et sociales parce que son foyer se trouvait dans la Faculté de droit. En fonction à la fois de ses débouchés et de ses liens avec les milieux non-universitaires, cette faculté apparaît distincte d'autres facultés, par exemple de la Faculté des lettres : la Faculté de droit ne forme en effet pas principalement des enseignants mais plutôt des fonctionnaires et des cadres administratifs, et prépare aux professions libérales ; elle a aussi toujours été plus ouverte sur le monde extérieur et influencée dans son enseignement et ses recherches par des préoccupations administratives et économiques. A cela s'ajoute le fait que les préoccupations économiques, sinon les sciences économiques, ont été présentes depuis un certain temps dans les grandes écoles formant les hauts fonctionnaires, comme l'École Polytechnique et, surtout depuis la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, l'École Nationale d'Administration. Cette liaison, favorisée par l'enseignement prépondérant des mathématiques dans les grandes écoles, a conduit à une prolifération de recherches privilégiant la construction de modèles économétriques au service des intérêts administratifs.

La grande crise économique et l'échec du système capitaliste libéral ont provoqué la prise de conscience de la nécessité de mettre en place un contrôle du développement économique et social basé sur une meilleure information<sup>1</sup>. En France, le régime de Vichy a installé des organismes de recherche sous la tutelle des différentes administrations spécialisées, comme l'Institut National d'Hygiène, aujourd'hui Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), la Fondation Alexis Carell pour l'Étude de l'Homme devenue plus tard l'Institut National d'Études Démographiques (INED), l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale, plus tard l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM), et l'Institut National de la Recherche Agricole (INRA). De plus, le système de rationnement général et de contrôle de la répartition des matières premières exigeait la création d'organismes politiques capables de fournir une information technique suffisante : la Direction des Prix et l'Office Central de répartition des produits industriels remplirent cette fonction.

Cette évolution de la politique économique mettait directement en question la théorie libérale classique telle qu'elle prédominait avant la guerre dans l'enseignement sous la forme de la théorie du libre-échange basée sur l'étalon-or ou sous celle, essentiellement juridique, des traités sur les finances publiques. La nouvelle politique de planification corporatiste a été mise en œuvre par des fonctionnaires et des hommes d'affaires dont le profil de carrière ressemble à plusieurs égards à celui des futurs planificateurs qui en outre professeront la doctrine de leur pratique : il s'agit de hauts fonctionnaires passés par les affaires bancaires et industrielles, hostiles aux querelles politiques et partisans et convaincus de la possibilité d'un consensus social dans lequel chacun trouverait son avantage.

---

1. Voir par exemple C. Gruson, *Origine et espoirs de la planification française*, Paris, Dunod, 1968.

Après la Libération, l'événement le plus marquant pour le développement des sciences économiques, et par la suite des sciences sociales dans leur ensemble, a été la planification. Outre l'élargissement des grands organismes sous tutelle des ministères créés par le régime de Vichy, des organismes ayant une vocation d'information statistique et de modélisation économique ont été installés directement dans les ministères, notamment au Ministère de l'Économie et des Finances : l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et la Direction de la Prévision.

L'importance de ce secteur dont le personnel est recruté parmi les anciens élèves de l'École Polytechnique qui ont réussi à monopoliser ce marché explique le poids qu'il a pu avoir sur l'orientation des sciences économiques françaises. La formation mathématique de ces ingénieurs-économistes et leur souci d'application pratique leur ont fait privilégier la quantification et la modélisation mathématique sur la base d'une théorie néo-classique. Une autre orientation de la recherche économique directement inspirée par la planification s'est développée à partir des intérêts pour les mécanismes de décision, surtout ceux du modèle français de « concertation socio-professionnelle ». L'idéologie de ces économistes-planificateurs, inspirée par le personnalisme chrétien, transparait clairement dans certains de leurs ouvrages <sup>2</sup>.

Il serait faux de présenter l'évolution des sciences économiques d'une façon trop linéaire. Bien que d'autres sous-champs de recherche économique n'aient pratiquement pas connu d'expansion avant 1950, on peut néanmoins observer certaines évolutions allant dans le sens contraire. Prenons le cas de l'un des premiers grands centres indépendants de la tutelle des instances de politique économique : l'Institut des Sciences Économiques Appliquées (ISEA), rattaché au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et au Collège de France et dirigé par F. Perroux, a contribué à une réflexion économique qui ne négligeait pas les phénomènes de domination largement absents de la théorie néo-classique. Enfin, d'autres économistes, comme le marxiste Ch. Bettelheim, sont restés marqués, pendant cette période, par la problématique planificatrice tout en s'opposant aux interprétations dominantes.

Pendant cette première période d'après-guerre, la sociologie n'a pas été autant sollicitée par les agents du pouvoir. Elle a connu son premier essor dans des institutions de l'enseignement supérieur distinctes de l'université et grâce au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Créé par le gouvernement du Front Populaire <sup>3</sup>, celui-ci n'a pu réellement stimuler la recherche sociale qu'après la guerre : c'est ainsi que le Centre d'Études Sociologiques (CES), qui date de 1946, est devenu la pépinière principale d'où est issue la première génération de sociologues d'après-guerre. Ce redépart de la sociologie représente également une rupture avec le durkheimisme, déjà entrepris dès les années 30 par une nouvelle génération

2. Cette idéologie de la planification française ressort de tous les textes des premiers planificateurs qui vont jusqu'à y voir une voie entre le « capitalisme sauvage » et le « communisme bureaucratique ». Par exemple : P. Massé, *Le plan ou l'anti-hasard*, Paris, Gallimard, 1965 ; P. Bauchet, *L'expérience française de la planification*, Paris, Le Seuil, 1958 ; P. Bauchet, *La planification française du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> Plan*, Paris, Le Seuil, 1966 ; C. Gruson, *Origine et espoir de la planification française*, Paris, Dunod, 1968 ; C. Gruson, *Renaissance du plan*, Paris, Le Seuil, 1971.

3. Créé en 1939, le CNRS est l'héritier de plusieurs organismes qui auraient dû remplir des fonctions comparables d'incitation, de coordination et d'exécution de la recherche.

d'intellectuels dont l'un des chefs de file fut R. Aron. À cette rupture qui s'inscrit dans une tradition philosophique, s'ajoute l'importation des méthodes et techniques de la sociologie empirique américaine due surtout à J. Stoezel, directeur du CES, fondateur de l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP), et formé par des stages à l'Institut Gallup de même que par son contact personnel avec P. Lazarsfeld. Cette conception de la sociologie est restée longtemps prédominante <sup>4</sup>.

À côté du CNRS, la VI<sup>e</sup> section de l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), créée en 1947 par des historiens novateurs, devient à partir du milieu des années 50 le pilier principal de la recherche sociologique. Il n'est pas étonnant que ce soit au sein de cette institution, ainsi qu'à l'Université après la création d'une licence de sociologie en 1958 et donc de nouvelles positions universitaires que le débat entre la sociologie et la philosophie ait été réouvert. Dans ce contexte, les sociologues ne peuvent plus éluder la question de la théorie et des fondements épistémologiques de leur discipline.

Avant cette période, il y a autant de revues intellectuelles et littéraires que de revues spécialisées qui traitent des nouvelles disciplines : *Les Temps Modernes*, *Esprit* et *Économie et Humanisme* n'avaient en effet pour concurrents que *Les Cahiers Internationaux de Sociologie*, *Les Annales d'Économie Politique*, *Les Cahiers de l'ISEA* et la *Revue Économique*. Vers 1960 par contre, on voit surgir plus de revues sociologiques que de revues économiques (*Sociologie du Travail*, *Archives Européennes de Sociologie*, *Revue française de Sociologie*), ce qui répond à la nécessité pour les sociologues, de se démarquer au sein d'un champ intellectuel fortement dominé par la philosophie et l'histoire. Les économistes, pour leur part, souvent intégrés dans des services administratifs, n'eurent pas besoin de ces moyens de communication et de démarcation.

Cette institutionnalisation et cette professionnalisation de la recherche sociologique donnent ainsi à la discipline le minimum d'autonomie nécessaire pour marquer plus fortement son indépendance à l'égard de sa discipline-mère, la philosophie. Pendant la première moitié des années 60, la conception positiviste et empiriste de la sociologie marque des points ; les événements les plus visibles en sont la publication des ouvrages méthodologiques de R. Boudon et P. Lazarsfeld. En même temps, les conceptions humanistes renvoyant à une philosophie du sujet sont de plus en plus mises en question par une pensée venant des sciences humaines, à commencer par l'ethnologie qui remet l'accent sur le caractère déterminant des structures <sup>5</sup>.

Ce gain d'autorité et d'audience par les sciences humaines et sociales aux dépens de la philosophie traditionnelle ne peut être compris qu'en prenant en considération l'implantation de nouvelles institutions dans le champ scientifique depuis 1945. Ainsi le CNRS a-t-il rendu possible une carrière de chercheur à plein temps, libéré des obligations d'enseignement tout en étant relativement autonome par rapport au contrôle du corps universitaire. L'EPHE (École Pratique des Hautes Études) et d'autres établissements d'enseignement supérieur, comme le Collège de

4. Pour l'histoire de la sociologie française voir : P. Bourdieu, J. C. Passeron, « Sociology and Philosophy in France since 1945. Death and Resurrection of a Philosophy without subject », in : *Social Research*, XXXIV, 1, Spring 1967, pp. 162-212.

5. Ce courant est représenté tout d'abord par C. Lévi-Strauss. L'année de parution des *Structures élémentaires de la parenté* (1949) montre bien que ce courant n'avait pas cessé d'exister, mais qu'il avait été dominé par des interprétations philosophiques humanistes.

France, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et la Fondation Nationale des Sciences Politiques, garantissent des conditions de travail plus favorables à la recherche proprement dite que celles qu'offrent les universités où l'organisation en chaires et les charges d'enseignement très lourdes s'opposent à l'éclosion de recherches importantes : ces institutions rattachées au Ministère de l'Éducation Nationale offrent les garanties d'une forte indépendance de la recherche par rapport aux demandes externes venant des champs du pouvoir (statut de fonctionnaire, financement par subvention, recrutement par cooptation).

## 2. LA DIVISION DU TRAVAIL ET LA DIFFÉRENCIATION DU MARCHÉ

La grande autonomie des centres de recherche financés par le Ministère de l'Éducation Nationale est la raison principale pour laquelle la recherche émanant directement de l'administration ou du secteur économique a progressivement été confiée à des organismes privés ou sous tutelle des ministères techniques. Dans le cas où ces organismes jouissent d'un financement aussi assuré que celui des universités, ils acquièrent une autonomie comparable à celle des grands organismes de recherche qui garantissent aux chercheurs une très grande liberté en leur accordant le statut de fonctionnaire. Dans la mesure où l'orientation des recherches en sciences sociales et économiques devient une préoccupation politique — faisant converger les travaux de recherche et les décisions politiques —, les modes de financement sont modifiés en conséquence sous la forme des contrats entre chercheurs et utilisateurs.

Les efforts financiers de l'État et l'évolution interne des dépenses témoignent de cette politique d'orientation de la recherche. L'évolution du financement<sup>6</sup> montre en effet que les sciences sociales sont présentes dans les préoccupations gouvernementales dès les débuts de la politique scientifique bien qu'elles ne prirent une certaine importance qu'à partir du 5<sup>ème</sup> Plan (1965-1970). La priorité financière qui leur a été accordée à partir du 6<sup>ème</sup> Plan a contribué à ce que la décroissance relative du financement global de la recherche après 1968 soit moins sensible.

L'analyse de la structure des dépenses montre également la volonté de promouvoir une production scientifique plus directement liée à ses utilisateurs potentiels : la part de la recherche en sciences sociales et humaines financée par l'État est en régression dans les institutions de l'enseignement supérieur (universités, grands établissements, CNRS) où elle passe de 72,5% en 1964 à 62% en 1968 tandis qu'elle reste relativement constante, autour de 20%, dans les grands organismes sous tutelle d'un Ministère spécialisé (INRA, INSERM, ORSTOM, INED), et augmente dans le secteur des instituts privés et des ISBL créés par la loi de 1901, de 8,5% en 1964 à 16.1% en 1968 (voir tableau 1).

---

6. L'analyse du financement de deux disciplines, la sociologie et les sciences économiques pose de multiples problèmes qui découlent du mode d'établissement des statistiques officielles de la DGRST : ces documents suivent la logique du statut juridique des organismes de recherche et ne se prêtent pas à une analyse plus fine. De plus, les principes de classement des différents documents officiels varient beaucoup. Ces statistiques officielles réunissent de plus sous la même rubrique « enseignement supérieur » les universités, les grands établissements et le CNRS pourtant très différents du point de vue de l'organisation de la recherche.

TABLEAU 1

*Évolution des dépenses intra-muros de recherche en sciences sociales et humaines  
(millions de francs) en France, 1964-1969.*

	1964	% ↓	1965	% ↓	1966	% ↓	1967	% ↓	1968	% ↓	1969	% ↓
Secteur de l'Enseignement	137	72,5	170	71,1	171	66,5	190	65,7	235	62,0	255	68,4
Secteur de l'Etat	36	19,0	43	17,9	52	20,3	54	18,7	86	22,7	58	15,5
Secteur des ISBL	9	4,8	17	7,1	21	8,3	30	10,4	38	10,0	37	9,9
Secteur des Entreprises	7	3,7	8	3,9	12	4,9	15	5,2	20	5,3	23	6,2
Total	189	100,0	239	100,0	258	100,0	289	100,0	379	100,0	373	100,0

SOURCE : DGRST.

Ce développement indique une tendance à diriger les crédits des sous-champs scientifiques disposant d'un degré d'autonomie relativement élevé vers des organismes plus dépendants. L'indépendance officielle des organismes privés, avec ou sans but lucratif, ne peut masquer leur grande dépendance réelle qui s'établit grâce au financement contractuel facilitant ainsi des changements assez brusques de leur orientation scientifique. Dans le cas des grands organismes de recherche, le financement reconduit automatiquement tous les ans et la sécurité d'emploi des chercheurs ont par contre contribué à une autonomisation par rapport à leur administration de tutelle. Ceci explique que le financement contractuel ait été élargi depuis le 5<sup>ème</sup> Plan (1965-1970) et fortement accéléré depuis le début du 6<sup>ème</sup> en 1970.

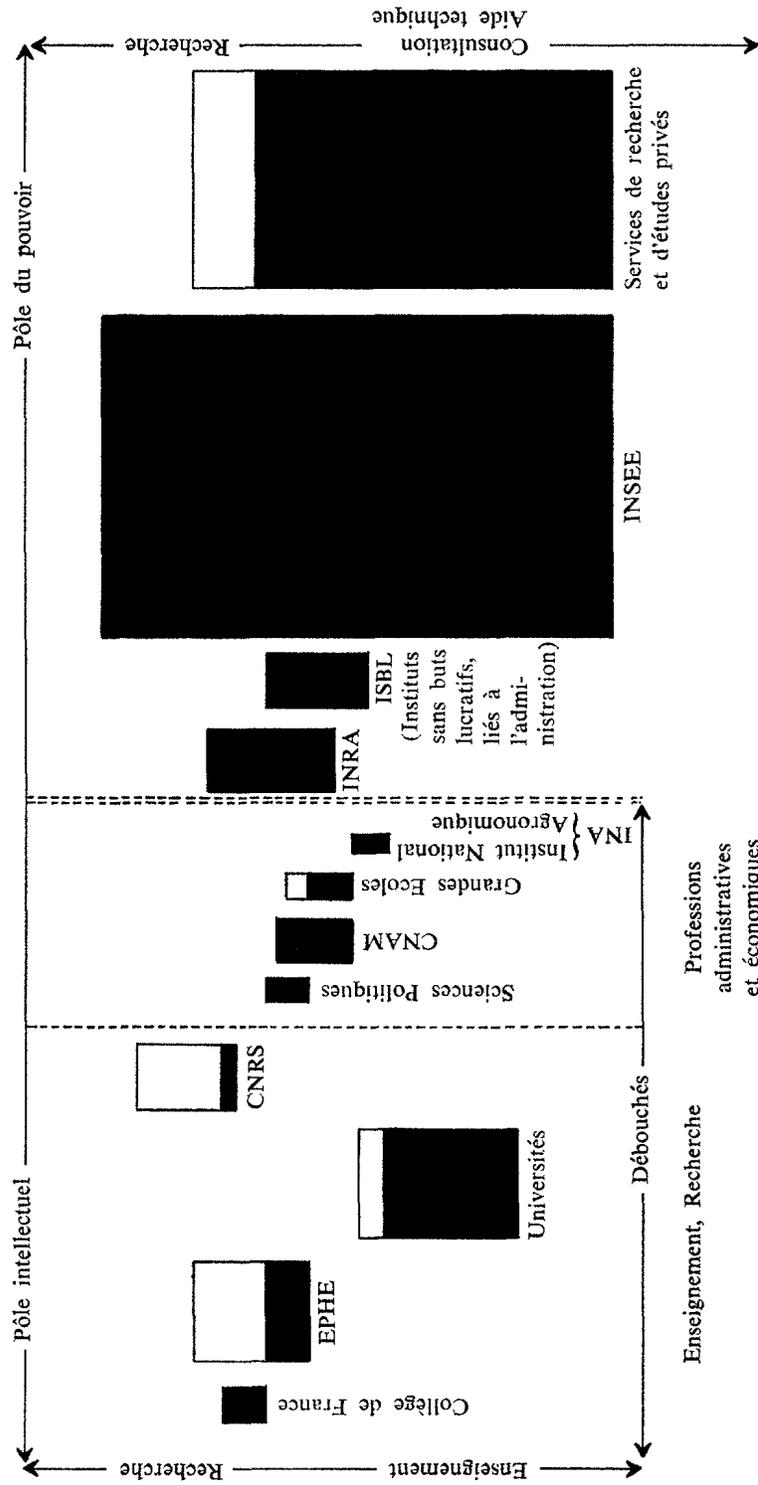
Dans les structures de financement, cette décision se reflète par l'augmentation différenciée des crédits de recherche : la part des crédits de fonctionnement décroît, tandis que celle des investissements (autorisations de programme surtout pour des constructions) et des contrats de recherche augmente. Les indices de croissance témoignent encore plus nettement de cette tendance.

Un des effets du financement contractuel est que très rapidement la production scientifique apparaît liée directement aux demandes externes et qu'elle échappe progressivement au contrôle des pairs : le schéma 1 qui regroupe les institutions du champ scientifique selon leur importance quantitative en personnel, montre que les institutions proches du pôle du pouvoir ont déjà largement dépassé la taille des institutions qui se situent en haut de la hiérarchie du champ selon le prestige intellectuel. L'augmentation de la demande externe a aussi accéléré le processus de la division du travail scientifique. Dans les organismes qui privilégient le travail d'enquête et de statistique, un personnel auxiliaire numériquement souvent très important vient s'ajouter à celui des chercheurs. La division du travail la plus forte se retrouve dans les services administratifs (à l'INSEE 7 chercheurs ont le support de 100 techniciens) et dans certains organismes privés, comme les instituts de sondages. Cette division du travail est beaucoup moins accentuée dans les centres para-universitaires et universitaires.

La demande externe et, corrélativement, l'augmentation des publics définis par des caractéristiques sociales différentes de celles des pairs, n'exercent pas seulement leur influence sur l'organisation du travail de recherche, mais déterminent aussi la forme même des produits scientifiques : à l'article dans une revue scientifique ou intellectuelle et aux livres destinés aux pairs, s'ajoutent depuis la fin des années 50 d'une part des articles qui s'adressent à un public bureaucratique qui manifeste certains intérêts scientifiques (*Prospective, Analyse et Prévision, Revue française des Affaires Sociales*) ou à un public professionnel spécifique (*Revue française de Marketing*) et d'autre part des produits comme les comptes-rendus et les rapports de synthèse qui résultent directement de la demande administrative et économique. Cette différenciation des produits ne permet pas de conclure qu'ils sont interchangeables au sein du champ scientifique : dans la concurrence pour la légitimité scientifique, un rapport de synthèse destiné à l'administration n'a pas le même poids qu'un article dans une revue reconnue. Des restrictions de publicité peuvent d'ailleurs rendre impossible la reconversion de tout rapport de synthèse, dont nombre des caractéristiques sont déterminées par la pression de l'administration pour formaliser la production scientifique (règles de présentation, langage qui imite l'ex-

SCHÉMA 1

Les institutions du champ scientifique selon leur importance quantitative (1968).



■ 10 personnes travaillant dans des centres à dominante « sciences économiques »  
 □ 10 personnes travaillant dans des centres à dominante « sociologie »

pression des technocrates, tentative de « rester à égale distance » de toutes les questions controversées, etc.). Toutes ces routines s'opposent à un travail scientifique innovateur et par conséquent, la valorisation d'un produit destiné à un public externe n'est possible qu'à la suite d'un travail de transformation visant à le couler dans des formes reconnues par le groupe des pairs.

Les distorsions créées sur le marché du travail par la contractualisation sont un élément supplémentaire pour comprendre les différentes attitudes que les chercheurs adoptent face aux transformations des conditions de production et de distribution. La contractualisation a divisé le marché du travail en favorisant l'embauche d'une masse de contractuels. La diminution très forte de nouveaux postes à partir de 1968 explique que le nombre des contractuels soit en train de dépasser celui des chercheurs ayant une position garantie<sup>7</sup>. À l'université, la forte augmentation des postes d'enseignant au niveau inférieur et en même temps le maintien relativement constant des positions élevées pour éviter leur dévaluation sur le marché du travail, ont produit d'autres contradictions<sup>8</sup>. L'entrée massive de nouveaux agents dans le système universitaire pendant les années 60 à un prix relativement bas, mais sans beaucoup de perspectives de carrière, peut à la longue changer profondément les valeurs et l'habitus scientifiques. Déçus dans leurs espoirs d'une carrière scientifique classique et privés de tous les substituts symboliques qu'elle procure, ces agents sont déjà plus enclins à accepter, pour une récompense matérielle, des travaux en collaboration directe avec les agents du pouvoir. Toutes ces tendances contribuent à une logique qui rend l'extension des rapports marchands entre les chercheurs et les agents du pouvoir plus tolérable et — une fois vécus comme naturels — même souhaitable. Cette évolution diminue considérablement la capacité de contestation de certains produits scientifiques par des agents progressivement contraints de collaborer à la production pour les différents marchés des produits scientifiques et, même si un chercheur réussit individuellement à échapper à cette compromission, sa distanciation et sa critique deviennent plus difficiles du fait de la solidarité professionnelle qui le lie à ses collègues les plus proches.

Ce rappel historique permet de relativiser l'interprétation selon laquelle les « communautés scientifiques » disposent d'une légitimité propre et d'un mode de concurrence et de consécration fondé exclusivement sur le jugement des pairs<sup>9</sup>. L'autonomie d'une communauté scientifique est doublement relative : son degré d'autonomie se définit d'une part par la place qu'elle occupe dans les hiérarchies

7. Une enquête récente a donné les résultats suivants sur la répartition entre chercheurs disposant d'un statut et chercheurs contractuels : chercheurs du CNRS : 569, enseignants-chercheurs : 3,500 dont 815 à 1,200 participent à la recherche collective, chercheurs contractuels : 3,300 à 3,600 (les vacataires ne sont pas inclus).

Cette enquête portait sur 413 centres en sciences sociales (pour cette enquête les « sciences sociales » ont été définies par les disciplines suivantes : démographie, ethnologie, anthropologie, géographie humaine, histoire contemporaine, psychologie sociale, sciences économiques, sciences politiques, sociologie ainsi que toutes les spécialités interdisciplinaires qui leur sont associées.) E. Crawford, M. A. Mazoyer, C. Barthelemy. *Enquête européenne sur l'organisation de la recherche en sciences sociales*, Paris, CNRS-EPHE, 1973, ronéo.

8. Ces contradictions sont analysées dans l'article de P. Bourdieu, L. Boltanski, P. Maldidier, « La défense du corps », in *Information sur les sciences sociales*, X, 4, 1971.

9. Sur le concept d'autonomie relative d'un champ, voir : P. Bourdieu, « Le marché des biens symboliques », in : *L'Année Sociologique*, vol. 22, 1971, p. 58 ; également Th. W. Adorno, *Asthetische Theorie*, Suhrkamp, Frankfurt, 1973, p. 334.

propres au champ scientifique, d'autre part par les relations qu'elle entretient ou qu'elle est contrainte d'entretenir avec le champ du pouvoir pour des raisons financières. La politique scientifique peut être interprétée ainsi comme le lieu institutionnalisé du marchandage de ce degré d'autonomie relative.

Souvent la politique scientifique est présentée par ses défenseurs comme une attaque contre l'inertie des institutions scientifiques liée à leur grande capacité d'auto-reproduction, ou en d'autres termes comme une attaque contre le conservatisme scientifique. À cela il faut opposer que cette critique de l'inertie n'améliore ni la communication scientifique, ni les conditions de la concurrence strictement scientifique. Elle remplace les institutions cloisonnées et hiérarchisées selon leur prestige scientifique par un continuum d'organismes. L'existence de ce continuum permet la transformation des produits scientifiques en termes opérationnels pour l'administration et en recettes pour le travail de domination. La diminution de l'inertie des institutions scientifiques telle qu'elle résulte de la politique officielle ne contribue pas, par conséquent, à réduire les influences négatives des structures hiérarchiques internes du champ scientifique sur le débat intellectuel, mais diminue tout d'abord la capacité de défense du champ contre les tentatives de domination venant des publics externes.

### 3. UN NOUVEAU TYPE DE POUVOIR

La formulation d'une politique gouvernementale de la science officialise les différentes initiatives informelles prises en vue de parvenir à une certaine adéquation des objectifs économiques, militaires, politiques et de la production scientifique. Parce que la science constitue à la fois un objet à dominer et un objet qu'il convient de s'approprier pour dominer, une telle politique scientifique est nécessairement le lieu d'une tension : pour pouvoir s'approprier les produits scientifiques dans l'intention d'augmenter la productivité ou le contrôle social, il faut trouver d'autres moyens de légitimation que ceux établis par les détenteurs du pouvoir législatif ou exécutif. L'autonomie relativement élevée du champ scientifique qui garantit la perception sociale de l'objectivité et de l'impartialité de la science, interdit au pouvoir d'exercer directement son autorité. La gestion de la science et sa planification ne sont possibles qu'en maintenant l'illusion de la neutralité des interventions, c'est-à-dire des organismes et personnes qui les préparent.

La politique scientifique intervient aussi au niveau des compétences acquises par plusieurs ministères exerçant la tutelle sur un organisme de recherche. Pour ne pas couper, dans la nouvelle distribution des compétences administratives, la production scientifique de son utilisateur, il fallait trouver un principe d'organisation qui « traverse » les compétences de plusieurs ministères et qui les coordonne sans trop les restreindre. Pour une telle construction, on pouvait se référer à un précédent, le Commissariat Général au Plan. Dans ses structures comme dans son idéologie, la politique scientifique reprend par conséquent le modèle de la « concertation socio-professionnelle ».

L'appareil de la politique scientifique, instauré en 1958, fait partie de la transformation institutionnelle intervenue en France après l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. Il comporte un organisme administratif léger, la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), qui a à son service un système de comités et de commissions disposant officiellement du pouvoir de décision<sup>10</sup>. Le Comité Consultatif de la Recherche Scientifique et Technique (CCRST), aussi nommé « comité des sages », composé de douze personnalités choisies en raison de leur « compétence scientifique » conseille le gouvernement dans toutes les questions concernant la recherche. Il intervient aussi dans la discussion budgétaire annuelle. Enfin, une commission de la recherche assistée par des groupes de travail, élabore le plan de la recherche qui trace le cadre de la politique gouvernementale pour une période de cinq ans.

Malgré cette concertation, le champ scientifique est juridiquement subordonné au champ politico-administratif où en dernière instance, les décisions sont prises. Mais ces décisions doivent tenir compte des consultations des différents comités mixtes. En matière de politique scientifique, on assiste à un glissement des mécanismes de légitimation d'un type parlementaire vers des organismes consultatifs auprès du sous-champ politico-administratif responsable, représenté par la DGRST<sup>11</sup>. Tout en augmentant la complexité des circuits de légitimation et ainsi la durée nécessaire à une prise de décision, ces nouveaux mécanismes ont l'avantage d'assimiler les agents directement concernés à l'élaboration des différentes interventions politico-administratives, c'est-à-dire de faire participer les dominés à leur propre domination. Le premier signe de ce nouveau type de pouvoir dissimulé est la fluidité de la population de ceux qui exercent le pouvoir dans différents comités et la quasi-impossibilité de localiser les centres d'initiative.

#### 4. L'ÉLARGISSEMENT DE LA PARTICIPATION

Le nombre des participants des différentes commissions du plan n'est pas fixé, ce qui donne à un tel système de pouvoir son caractère flexible. Objectivement, cette flexibilité et aussi la fluidité de la population ont pour fonction de permettre l'élargissement de la base de légitimation. Dans le cas de la préparation des plans de la recherche, le nombre des participants est passé de 18 pour le 4<sup>e</sup> Plan (1962),

10. Pour l'organisation de la politique ainsi que de ses procédures, voir : UNESCO, *Études et documents de politique scientifique*, n° 24 : *La politique scientifique et l'organisation de la recherche en France*, Paris, 1971. OCDE, *Politiques nationales de la science-France*, Paris 1966. J. Viet, *Les sciences de l'homme en France*, Paris, La Haye, Mouton, 1966, pp. 182-185. *La Documentation française illustrée : La recherche scientifique et technique en France*, n° spécial 228-229, Paris, juin-juillet 1967. OCDE, *La politique des sciences sociales : France*, Paris, 1975.

11. Le développement de la légitimation par des procédures de concertation administrative en excluant de plus en plus le pouvoir législatif s'explique en partie par l'augmentation des fonctions et des interventions de l'État dans des domaines de plus en plus diversifiés, ce qui dépasse les capacités de travail de l'appareil législatif et nécessite un consentement par ceux qui sont directement concernés. Pour une analyse de ce nouveau mode de légitimation, voir : N. Luhmann, *Legitimation durch Verfahren*, Berlin, Neuwied, Luchterhand, 1969. J. Habermas, *Legitimationsprobleme im Spätkapitalismus*, Frankfurt, Suhrkamp, 1973. C. Offe, *Strukturprobleme des kapitalistischen Staates*, Frankfurt, Suhrkamp, 1972.

TABLEAU 2  
Provenance des membres des commissions du 5<sup>e</sup> Plan

	A			B		C														
	Sciences exactes	Sciences humaines <sup>2</sup>	Autres - (professions libérales)	Syndicats	Industrie, Banques	Autres	DGRST	CGP	DATAR	Premier Ministre	Education nationale	Industrie	Défense	Economie et Finance	Santé publique	Agriculture		Construction	Travaux publics	
Commission de la recherche <sup>1</sup>	17	4		5	9		1		2	2	2	1	4	3	1	1	1	1	54	15,7
Groupes de travail :	18		1	1	2					1	1	1							25	7,4
Mathématiques	13			2	8			1				1	2						31	9
Physique	15			2	15			1		1	1	1	1	1					39	11,4
Chimie	23		3		9	2		2		1	1	3	1						42	12,2
Sciences de la terre	12		1		4					1	1	2	1						18	5,2
Océanographie	37				4					1	1		1		1				44	12,8
Biologie-Médecine	28	1			10					1	1			1					46	13,4
Recherche agricole	5	3	5	2	2			2		2	1								25	7,3
Bâtiment-Travaux publics - Urbanisme	2	10		2	2			1											19	5,6
Sciences humaines <sup>2</sup>																				
	172	18	10	18	61	3	1	10	3	4	10	8	8	5	3	3	3	3	343	100
%	50,1	5,2	2,9	5,2	17,8	0,9	0,3	2,9	0,9	1,2	2,9	2,3	2,3	1,5	0,9	0,9	0,9	0,9	100	
%	55,3			25,9							18,8									

1. Les 12 membres du CCRST ont été changés pendant la période de l'élaboration du Plan. Toutes les personnes ayant participé ont été comptées.

2. Les sciences humaines comprennent les sciences sociales et économiques.

A — Champ scientifique

B — Champ économique

C — Champ politico-administratif

TABLEAU 3

Provenance des membres des commissions du 6<sup>e</sup> Plan

	A		B			C												%					
	Sciences exactes	Sciences humaines	Autres	Syndicats	Industrie, banques	Autres	DSRST	CGP	DATAR	Premier Ministre	Education Nationale	Développement Industriel et Scientifique	Défense	Transports	Equipement et Logement	Economie et Finances	Agriculture	Postes	Affaires étrangères				
Commission de la recherche	12	2		6	15		2				1	2	3	1		1		1		48	8,6		
Intergroupe - Recherche - Industrie	2			5	18		2				2	2	2			2				34	6,0		
Groupes de travail :																							
Etude de la matière et du rayonnement	33			6	4		1				1	1								46	8,5		
Etude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère	27			6	2		1				1									38	6,7		
Sciences de la vie	31		1	7	3		2													44	7,9		
Sciences de l'homme	6	22		6			1	1			1				1					33	5,9		
Production et distribution d'énergie				5	15		1	1			4									32	5,8		
Habitat, Transport, Urbanisme	10	7		2	5	22	2	1	1		1	1	1	3	3					58	10,7		
Informatique, Applications de l'électronique	11			6	16		2	1	2		2	3								43	7,7		
Recherches industrielles	1			2	19		2				6									30	5,5		
Moyens de calcul utilisés dans les activités R et D	10			4					2	1	1	1	1	1						20	3,6		
Mathématiques pures, méthodologies	18	6		3																27	4,9		
Programmes internationaux	9			3	3	9	1								1				1	27	4,9		
Localisation des activités R et D	5			2	5		1	1	2		1	1					1			19	3,4		
Information scientifique et technique	15	6	10	3	9		1	1		4	1	1								51	9,9		
	190	43	16	69	137		2	19	7	4	4	9	21	12	5	3	1	1	1	549	100,0		
%	34,5	7,8	2,9	12,5	24,8		0,4	3,6	1,8	0,3	0,8	1,6	3,8	2,3	0,9	0,6	0,2	0,8	0,2	100			
%	42,3		40,2			17,5																	

à 343 pour le 5<sup>e</sup> Plan (1965) et à 551 pour le 6<sup>e</sup> Plan. Cet accroissement a en même temps permis la différenciation des origines professionnelles. Le 4<sup>e</sup> Plan avait été préparé presque exclusivement par des représentants des sciences de la nature et de la technologie. Depuis le 5<sup>e</sup> Plan, toutes les disciplines, mais également toutes les catégories de clients externes de la recherche, ont été associées à l'élaboration du Plan.

Les changements qu'on peut observer dans la composition des différentes commissions indiquent un glissement des centres d'initiative et d'influence des scientifiques vers les représentants politico-administratifs. Malgré l'augmentation du nombre absolu des scientifiques qui passe de 190 à 233, leur part relative a diminué de 55,3% à 42,3%. La priorité accordée aux sciences humaines dans le 6<sup>e</sup> Plan se reflète déjà dans l'augmentation de 18 à 43 du nombre de leurs représentants. La monopolisation graduelle du pouvoir par des agents économiques ressort de l'augmentation de leur nombre de 61 à 137, soit de 17,8% à 24,8%. Ce changement correspond à l'orientation principale du 6<sup>e</sup> Plan qui est d'améliorer les conditions favorisant l'utilisation de la recherche scientifique dans l'industrie.

L'accroissement du nombre de ceux qui ont officiellement le droit d'influencer la politique scientifique illustre que la première fonction de la flexibilité (dans le langage administratif, la « souplesse ») d'un tel système de pouvoir est de permettre l'élargissement de la base pour en assurer la légitimation. Cet élargissement qui risque de prolonger jusqu'à la paralysie les circuits de décision est contrebalancé par une définition plus précise de la perspective du travail des commissions. Dans l'élaboration du 5<sup>e</sup> Plan, les groupes de travail étaient constitués selon les catégories propres aux classifications scientifiques et regroupaient les disciplines et les domaines scientifiques consacrés. Les groupes de travail du 6<sup>e</sup> Plan sont par contre groupés autour d'un problème ou d'un objectif politico-administratif ou économique.

## 5. LES AGENTS

La flexibilité qui caractérise la nouvelle administration permet d'élargir sa base de légitimation par une participation qui croît au même rythme que l'extension progressive des instruments de la politique scientifique à tous les domaines de la recherche. Mais l'efficacité de ce mode de légitimation compliqué et coûteux, dans la mesure où il laisse beaucoup de place à des tactiques de retardement, repose largement sur le choix des agents qui est guidé à la fois par les intentions du pouvoir et par le respect des rapports de force au sein du champ scientifique.

Les critères de choix définis dans les textes législatifs — tels que « la compétence en matière de recherche scientifique et technique » — laisse théoriquement au moins, un pouvoir arbitraire à ceux dont la tâche est de désigner les membres des commissions. Ceux-ci sont néanmoins contraints à la prudence, c'est-à-dire à respecter, dans certaines limites, les hiérarchies établies entre scientifiques. Deux considérations majeures qui reviennent pratiquement dans tous les entretiens avec les responsables de la composition de telles commissions résument cette prudence : il faut, premièrement, assurer un consensus minimal par l'exclusion d'agents connus

pour leurs opinions trop divergeantes de l'idéologie du pouvoir installé et secondement, choisir parmi les agents scientifiques ceux qui ont acquis une notoriété parmi leurs pairs et qui sont connus du large public à l'extérieur du champ scientifique.

La reproduction relative des hiérarchies du champ au niveau de la politique scientifique ressort tout d'abord lorsqu'on considère les organismes de recherche auxquels les agents appartiennent. La représentation de toutes les sciences sociales et humaines par une seule personne, le directeur de l'INSEE, lors de l'élaboration du 4<sup>e</sup> Plan, montre le peu d'intérêt que les pouvoirs publics accordent à ces disciplines au début de la politique scientifique. Pour l'élaboration du 5<sup>e</sup> Plan, un seul économiste, de nouveau le directeur de l'INSEE, siège à la commission plénière, mais les autres disciplines sont représentées dans le groupe de travail « sciences de l'homme » : on y trouve un sociologue, directeur de recherche au CNRS et professeur d'université. Dans la commission plénière du 6<sup>e</sup> Plan, le directeur de l'INSEE et un directeur scientifique du CNRS, tous les deux économistes, représentent les sciences sociales et humaines. Quatre économistes, venant du CNRS, de l'université et d'un institut de recherche lié au Commissariat Général au Plan, et deux sociologues collaborent au groupe de travail « sciences humaines ».

Si l'on compare les carrières ainsi que les espaces positionnels c'est-à-dire les positions occupées simultanément dans plusieurs champs<sup>12</sup>, des membres des commissions avec ceux de leurs pairs, on entrevoit comment l'allocation des positions produit des comités quasi-représentatifs qui sont en même temps très près des préoccupations dominantes de l'administration et des milieux d'affaires.

On trouve parmi les voies de succès qui mènent à une position de pouvoir les carrières scientifiques les plus traditionnelles, caractérisées par un refus d'accepter des positions en dehors du champ scientifique et des carrières en marge du champ scientifique, dans des organismes de recherche para-administratifs caractérisées par une forte mobilité entre les champs et un fort cumul de positions. Les carrières strictement scientifiques sont la règle parmi les sociologues, tandis que les économistes choisissent les carrières en marge du champ.

Sur la base de cette comparaison entre les représentants des deux disciplines et leurs pairs, il semble que le choix des chercheurs dans des organismes para-administratifs n'ait pas suscité de contestation à propos de la représentativité des économistes choisis : le secteur des organismes de recherche liés à l'administration n'est pas seulement le plus important par le personnel employé, il jouit également d'un grand prestige au sein de l'administration, prestige qu'il doit à l'application des travaux d'économétrie et de modélisation. Par contre, le choix des premiers sociologues a été fait parmi ceux dont la carrière reflète tout d'abord la recherche du prestige scientifique, ce qui correspond aux normes en vigueur pour les carrières sociologiques qui interdisent une collaboration trop étroite avec l'administration. Le soupçon qu'un rapport ouvert avec l'administration peut provoquer parmi les pairs risque au moins de retarder un avancement. En réalité, une telle collaboration

---

12. Pour le concept d'espace positionnel, voir L. Boltanski, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue Française de Sociologie*, XIV, 1973, pp. 3-26.

ne devient possible qu'à partir d'une position assez élevée dans la hiérarchie scientifique : seule une grande notoriété peut protéger un agent contre le reproche de l'illégitimité de son action.

Aux différences de carrières des premiers économistes et sociologues correspondent les rôles qui leur sont conférés dans l'élaboration de la politique scientifique, surtout à ses débuts. L'influence des économistes sur les textes des Plans se voit dans la présentation des sciences humaines aussi bien que dans la politique décidée pour leur développement. Dans le 4<sup>e</sup> Plan, les sciences économiques sont présentées comme modèle pour toutes les sciences humaines qui n'ont pas encore réussi à quantifier les phénomènes étudiés ; le 5<sup>e</sup> Plan précise que les sciences humaines doivent être développées pour élargir les instruments de la planification afin de mieux maîtriser les conflits sociaux créés par la forte croissance économique ; le 6<sup>e</sup> Plan confirme cette orientation.

On voit bien que la logique de la politique scientifique confère à la recherche en général la fonction d'augmenter la productivité au service de la croissance économique, et aux sciences humaines celle de contrôler l'évolution sociale, de gérer les conflits, et de combattre des « déséconomies externes ». Mais par ailleurs le discours sur la planification de la science devient moins « technocratique » : le 4<sup>e</sup> et dans une moindre mesure le 5<sup>e</sup> Plan s'appuient encore sur l'hypothèse technocratique selon laquelle une programmation thématique peut produire automatiquement des applications. Le 6<sup>e</sup> Plan se fonde sur une vue plus réaliste et moins contraignante en apparence puisqu'il accepte de fonctionner selon la logique propre au champ scientifique. Dans la réalisation des plans, cette relation est inversée : le 4<sup>e</sup> Plan n'a guère eu d'influence sur le fonctionnement du champ scientifique, le 5<sup>e</sup> Plan un peu plus et le 6<sup>e</sup> Plan a exercé une contrainte relativement forte.

Cette relation inversement proportionnelle entre le discours et les réalisations de la politique scientifique peut faire croire que les sociologues, dont le type de carrière apparaît plus « classique », n'ont joué qu'un rôle de légitimation dans les commissions du plan. Mais étant donné que ces agents défendent également une conception empiriste et néo-positiviste de leur discipline, cette action fait partie de leurs tentatives pour faire prévaloir leur conception de la sociologie chez leurs pairs.

Il apparaît donc que la représentation sociale selon laquelle la sociologie est souvent associée à « contestation » et les sciences économiques à « gestion des affaires » ne correspond pas à la division entre économistes et sociologues dans l'élaboration de la politique scientifique. On peut même dire que ce sont les propriétés de la structure du champ de la sociologie qui façonnent les stratégies de carrière et freinent une collaboration avec l'administration, même dans les cas où celle-ci est envisagée par des chercheurs sur une échelle beaucoup plus importante qu'actuellement.

Le peu de résistance que les chercheurs dans leur ensemble ont opposé dans les différentes commissions à une politique scientifique comme stratégie de domination dont ils sont l'objet, ne peut être interprété que si l'on prend en compte les caractéristiques des fonctionnaires auxquels ces concessions ont été faites. Les représentants de la haute administration ne se distinguent guère des économistes qui siègent dans les mêmes commissions traitant des sciences sociales : la forte

intégration et l'interpénétration du milieu de la recherche économique et de la haute administration économique et financière font que les agents occupant officiellement une position principale dans un de ces champs deviennent parfaitement interchangeables quand on compare leur espace positionnel et la carrière parcourue.

Le principe d'explication de la collaboration et de l'accord — au moins tacite — qui se sont établis entre les agents du pouvoir et les économistes d'un côté et les sociologues de l'autre se trouve aussi dans leur appartenance commune à des familles de pensée : presque sans exception, tous les collaborateurs de la politique scientifique ont entretenu un rapport avec *Esprit*, groupement intellectuel qui appartient au courant idéologique du catholicisme de gauche intégrant dans sa pensée des éléments des idéologies corporatiste et personnaliste. Ce groupe a fourni après 1945 la plupart des responsables de la planification. Un autre lieu officieux de rencontre entre scientifiques et fonctionnaires est alors le club « Jean Moulin », qui joue un rôle important vers le milieu des années 60, juste au moment où les sciences sociales entrent plus fortement dans les préoccupations de la politique scientifique. Beaucoup plus que la revue *Esprit* dont les activités restent plutôt restreintes au domaine intellectuel, le club Jean Moulin essaie d'influencer directement les décisions politiques. Et les chercheurs, surtout ceux qui parmi les sociologues aspirent à l'« utilité », y trouvent un public de référence plus « sérieux » que celui du champ intellectuel traditionnel auquel ils sont liés par l'histoire de leur discipline.

Ces relations officieuses selon le critère de l'appartenance idéologique permettent de comprendre que la politique des sciences sociales est tout d'abord le résultat d'une coalition pour promouvoir une conception de la recherche au service de l'élaboration d'une technologie ou d'un engineering social. La quasi représentativité des instances de la politique scientifique a pour fonction de prévenir la contestation que peuvent opposer les scientifiques. L'écart qui sépare le discours de la réalité de la politique scientifique est une autre ambiguïté qui contribue à l'efficacité de ce processus. À la diminution du nombre des agents scientifiques et à l'augmentation de celui des agents politico-administratifs correspondent un discours de moins en moins « technocratique », mais en même temps des mesures qui influencent de plus en plus le fonctionnement du champ scientifique. Tout se passe comme si, dans un premier temps, les chercheurs croient pouvoir faire des concessions verbales aux agents du pouvoir parce qu'ils sont suffisamment sûrs que ces concessions ne seront pas traduites en mesures concrètes et que dans un second temps, les agents du pouvoir peuvent se permettre à leur tour des concessions verbales après avoir acquis la maîtrise des instruments politiques qui leur permet de transformer le champ scientifique.

## 6. LES RELATIONS CONTRACTUELLES

Pendant la période du 4<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup> Plan, les programmes contractuels principalement profitent à la conception d'une technologie sociale fondée sur la recherche empirique. Mais ces travaux ne remplissent pas les espoirs de la haute administration. On peut dire que les événements de mai 1968 désavouent cette production tant

au niveau scientifique qu'au niveau d'une stratégie de contrôle social. Ce bloc politique renforce une certaine insatisfaction des responsables politico-administratifs à l'égard des résultats des programmes de recherche décidés par des comités composés à part égale par des chercheurs et des fonctionnaires. Par conséquent, les procédures de décision se transforment pendant la période du 6<sup>e</sup> Plan entraînant une diminution de l'influence des agents scientifiques.

Actuellement on peut distinguer trois modèles de décision pour la passation des contrats : le système de comités composés à part égale de chercheurs et de fonctionnaires, le système d'un secrétariat auprès de chaque administration intéressée par la recherche, qui décide sans intervention des scientifiques — plus de la moitié des crédits contractuels sont déjà distribués à travers ce système —, et finalement le système d'un comité composé exclusivement de chercheurs et nommé par la direction d'un grand organisme de recherche, comme le CNRS.

Les nouvelles relations entre chercheurs et fonctionnaires qui décident du financement des contrats sont la meilleure illustration de la force de l'influence que la politique scientifique peut exercer sur la recherche. Les nouveaux bureaucrates « intermédiaires » entre la recherche et l'administration<sup>13</sup> sont directement confrontés à la contradiction inhérente à une situation dans laquelle s'affrontent les chercheurs soucieux de garder leur indépendance et une administration préoccupée de résultats « utiles » à court terme. Dans les programmes actuels, ces « intermédiaires » ne s'occupent pas seulement de la discussion des projets de recherche et des questions administratives liées à la passation des contrats. Souvent, ils suivent activement les recherches, par exemple en participant à la définition de l'échantillonnage, en aidant les chercheurs à accéder à l'information et en participant à certains stades de la recherche.

Une partie de chacun des programmes de recherche reflète presque toujours les différentes écoles de pensée selon leur importance au sein du champ scientifique. Une autre partie résulte souvent des préoccupations politiques immédiates du ministère ou directement celles des bureaucrates gestionnaires des programmes. Par conséquent, le recrutement des agents pour les secrétariats des programmes de recherche a joué un rôle très important. Leur choix parmi des fonctionnaires ayant eu auparavant des tâches de planification et parmi d'anciens chercheurs explique largement le choix des projets financés. Les anciens planificateurs sont déçus de la faiblesse du pouvoir d'infléchissement du Plan et les anciens chercheurs sont hostiles à l'« autosatisfaction » de leur milieu professionnel d'origine. Ils se rencontrent dans une double volonté de contester, de l'intérieur, le pouvoir politico-administratif établi et de lutter contre les « mandarins » scientifiques. Conformément à la conception selon laquelle la recherche devrait leur servir comme instrument de contestation au sein de l'administration, ces technocrates marginaux se lient de préférence à des chercheurs également marginaux.

13. E. Goffman, décrit de tels « intermédiaires » de la façon suivante : « L'intermédiaire apprend les secrets des deux parties et donne à chacune d'elles l'impression véridique qu'il gardera ses secrets, mais il a tendance à donner à chaque partie l'impression mensongère qu'il est plus loyal envers elle qu'envers l'autre ». *La mise en scène de la vie quotidienne*, tome I, Présentation de soi, Paris, Ed. de Minuit, 1973, pp. 144-145.

Officiellement, les cadres administratifs des programmes de recherche laissent aux chercheurs une grande liberté pour le dessin du plan de la recherche, du cadre conceptuel et des méthodes. La diversité des intentions scientifiques que poursuivent les agents responsables de ces programmes donne à la politique contractuelle dans son ensemble un aspect libéral. Les thèmes imposés par les contrats de recherche lancés par un grand organisme de recherche tel le CNRS, définissent par contre l'objet d'étude d'une façon très détaillée et indiquent impérieusement la conduite de la recherche. Tout se passe comme si les instances des champs politico-administratif et scientifique chargées de la politique des contrats avaient changé de rôles et de préoccupations : la direction scientifique du CNRS se comporte comme une administration technocratique, certains secrétariats de l'administration se montrent par contre plus soucieux de la liberté et de la qualité scientifique.

La politique contractuelle reflète dans ce paradoxe ce caractère contradictoire qui marque toutes les interventions de la politique scientifique : une mesure demande d'autant plus de légitimation qu'elle exerce une influence directe sur le fonctionnement du champ scientifique. La légitimité reconnue aux chercheurs d'une instance du champ scientifique permet une action plus contraignante de la politique scientifique que la légitimité toujours contestable d'une instance administrative.

À la limite, cette situation pourrait faire croire que certaines administrations jouent un rôle d'innovateurs scientifiques. Cette interprétation méconnaît le caractère de la politique scientifique qui à ce stade vise moins le contenu scientifique que les règles de fonctionnement du champ. Les conditions objectives qui interdisent aux nouveaux bureaucrates de la science toute activité efficace contre ceux qu'ils désignent comme adversaires officiels — les forces au gouvernement — et le dédain qu'ils ont pour le milieu scientifique traditionnel les amènent à exercer un pouvoir au moins là où ils en sont capables : envers les chercheurs. Ainsi sont-ils parmi les plus fervents défenseurs de la contractualisation et luttent-ils contre le statut du chercheur fonctionnarisé qu'ils voient souvent comme cause de l'« inutilité sociale » de la recherche.

On voit bien que les paradoxes de la politique contractuelle correspondent à la fois au degré d'ambiguïté nécessaire à la dissimulation des enjeux de la politique scientifique, et à la stratégie de certains fonctionnaires dominés au sein du champ politico-administratif qui essaient d'améliorer leur position et de se mettre à la place des anciens économistes-planificateurs. Les aspects souvent contradictoires de la politique contractuelle ont permis de diversifier et de multiplier les lieux et les critères d'évaluation des produits scientifiques, ou, tout au moins, de diminuer le poids des pairs dans cette activité.

## 7. CONCLUSION

Cette étude s'est donné comme objectif non seulement d'analyser les fonctions sociales de la politique scientifique, mais surtout de décrire les caractéristiques des agents qui l'ont préparée et la façon dont ils l'ont réalisée. On peut constater que les différentes mesures ont contribué à diminuer considérablement le poids des pairs dans l'évaluation des produits scientifiques.

Le glissement du pouvoir des pairs vers celui des bureaucrates de la science est un processus très progressif et qui, comme le montre par exemple la création de nouveaux organismes distincts des institutions scientifiques traditionnelles, s'opère en marge de l'intérêt (et de la vigilance) des agents scientifiques. Initialement les activités des services techniques publics et des organismes para-publics ne bénéficiaient pas du qualificatif « scientifique », elles s'intitulaient « activités administratives ou études » ; ce n'est qu'en attribuant à ces activités le nom « recherche », et en les incluant dans le domaine d'intervention de la politique scientifique, que ces organismes ont été reconnus petit à petit comme « scientifiques ». Cette extension du champ et les déplacements corrélatifs de ce qu'on appelle la « recherche scientifique » entraînent successivement des hiérarchisations nouvelles au sein du champ et modifient les règles et les normes de son fonctionnement.

C'est donc dire que ces hiérarchies nouvelles ne sont pas uniquement le résultat de conflits internes menant à la rupture des règles et des procédures de travail et à de nouveaux rapports de force dans la logique des « révolutions scientifiques » et des changements de « paradigmes » que décrit Kuhn<sup>14</sup> : elles sont également le produit d'influences externes. Mais ce processus ne peut pas non plus être interprété comme le résultat direct de l'intervention des agents du champ qui n'agissent pas seulement selon les règles propres au champ, mais qui, par leurs efforts pour obtenir des soutiens externes (sous des formes multiples) et donc pour accroître leur force dans les conflits internes, se lient souvent aux agents du pouvoir<sup>15</sup>. Dans le cas étudié ici on peut dire que le renforcement de la domination sur le champ scientifique s'opère surtout par l'intermédiaire de certains chercheurs dont les conceptions scientifiques convergent avec les intentions des agents du pouvoir vis-à-vis de la production scientifique. C'est dire que toute prise de position scientifique inclut également une prise de position politique. Par rapport à la politique scientifique on ne peut parler d'une domination directe ou d'une répression ouverte, mais de techniques clandestines visant dans et par la dissimulation, à la contrôler et à la modifier en agissant sur les agents et sur les positions qu'ils occupent.

Dans les deux disciplines étudiées, la politique scientifique a eu tendance à confirmer et renforcer l'évolution des sciences économiques vers les institutions du champ scientifique les plus proches du pouvoir économique et politique. Ceci

---

14. Pour cette conception du développement scientifique par « révolutions » d'un paradigme à l'autre, voir : T. S. Kuhn, *The Structure of scientific revolutions*, University of Chicago Press, Chicago, 1962. Kuhn définit une « science normale » comme ensemble de règles régissant une discipline, un paradigme. Les époques de « science normale » sont marquées par un conservatisme scientifique, tandis qu'un nouveau paradigme doit s'imposer par rupture révolutionnaire.

15. Surtout l'interprétation des rôles des scientifiques semble négliger cet aspect qui fait des agents scientifiques le lieu de traduction des règles internes et des influences externes du champ. Ces interprétations restent souvent à un niveau typologique, par exemple : F. Znaniecky, *The social role of the man of knowledge*, Columbia University Press, New York, 1940 ; J. Ben-David, *The scientists role in society*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1971 ; une critique de ces typologies est donnée par P. Bourdieu, J. C. Passeron, J. C. Chamboredon, *Le métier de sociologue*, Mouton, Paris, 1968, p. 107 : « On est empiriste formaliste, théoricien, ou rien de tout cela, beaucoup moins par vocation que par destin, dans la mesure où le sens de sa propre pratique advient à chacun sous la forme du système de possibilités et d'impossibilités que définissent les conditions sociales de sa pratique intellectuelle ».

correspond à la fonction qui est celle de la recherche économique à grande échelle depuis l'établissement de la comptabilité nationale et de la planification. Les représentants de cette discipline jouent de plus un rôle déterminant comme promoteurs d'une évolution des sciences humaines dans leur ensemble, pour les orienter conformément à la conception selon laquelle elles constituent la base des techniques de gestion et de domination politique.

Les effets sur la sociologie sont différents et s'expliquent par la position ambiguë qu'elle occupe entre les champs du pouvoir et le champ intellectuel. La politique menée a plutôt contribué à renforcer les conflits et les divisions internes entre ceux qui souhaitent transformer la discipline en pilier d'une « technologie sociale » et ceux qui y voient plutôt l'instrument d'une analyse critique de la réalité sociale.

L'observation des conflits dont la sociologie est l'enjeu incline à penser que les défenseurs d'une conception empiriste et technologique ont largement perdu leur audience après 1968. Mais le développement objectif de la discipline que cachent les débats intellectuels très agités montre que la sociologie a été parmi les disciplines les plus frappées par la contractualisation et que ses résultats sont de plus en plus inclus dans des travaux administratifs. L'intelligentsia parisienne, souvent invoquée comme obstacle principal à l'émancipation de la sociologie de sa discipline-mère la philosophie, pourrait se révéler comme un paravent chinois derrière lequel le glissement de la sociologie vers une discipline principalement appliquée au service de l'administration a pu se préparer.

#### RÉSUMÉ

Les changements intervenus dans le champ scientifique français depuis le début des années 60 ne peuvent être compris indépendamment du développement d'une politique scientifique de plus en plus active. Bien qu'elle ait considérablement altéré le degré d'autonomie du champ scientifique, cette politique n'a pourtant rencontré que peu de résistances de la part des chercheurs. Selon l'auteur, ceci doit être expliqué par le caractère ambigu de cette politique : ambiguïté des caractéristiques sociales des agents qui l'ont promue, ambiguïté aussi du discours tenu et des mesures décidées. L'étude de cas porte sur la sociologie et les sciences économiques.

#### ABSTRACT

The changes which have taken place in science in France since the beginning of the 60's can only be understood in relationship to the development of scientific policy making which is more and more active. Eventhough it has considerably altered the degree to which French science is autonomous, this policy-making has encountered very little resistance on the part of researchers. According to the author, this must be explained by the ambiguity of this policy-making ; ambiguity of the social characteristics of the agents, ambiguity of their statements and of their decisions. A case study is carried out for sociology and economics.

#### RESUMEN

Los cambios intervenidos en el campo científico francés después del comienzo de los años 60 no pueden ser comprendidos independientemente del desarrollo de una política científica cada vez más activa. Apesar de haber considerablemente alterado la autonomía del campo científico, esta política sin embargo no ha encontrado que muy poca resistencia de la parte de los investigadores. Según el autor, esto debe ser explicado a causa del carácter ambiguo de esta política : ambigüedad de las características sociales de los agentes que la han promulgado, ambigüedad también del discurso sostenido y de las medidas decididas. El estudio de casos se lleva acabo sobre la sociología y las ciencias económicas.